



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°5

Avenant n°1 avec COVERED

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

Étaient Absents : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Decembre 2018

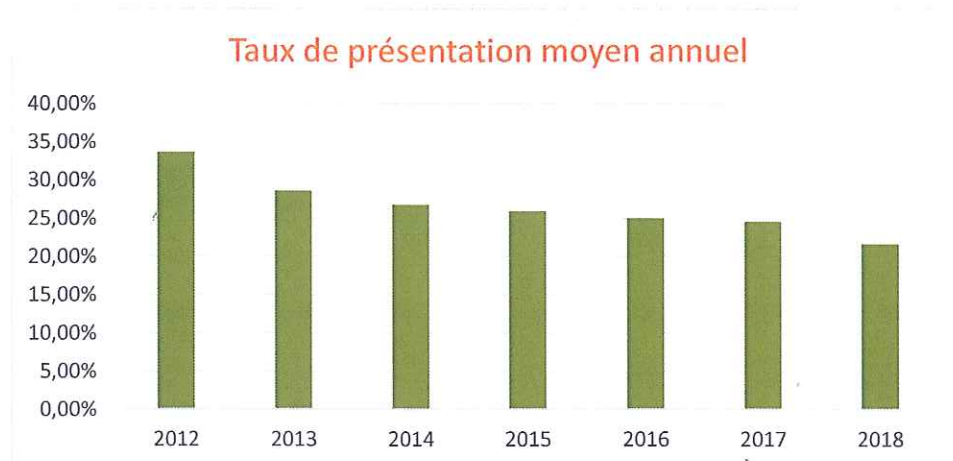
DELIBERATION

Vu la délibération n°5 du 14 Septembre 2017 attribuant le marché public n° 2017-02 SICTOM 90 relatif « à la collecte des ordures ménagères et assimilés, à la collecte sélective et à l'exploitation d'un service de déchèteries » à l'entreprise COVED SAS

COVED est attributaire du marché n°02-2017 SICTOM90 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés, collecte sélective des déchets ménagers recyclables, exploitation d'un service de déchèteries pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une reconduction de 2 fois un an est possible.

Le bilan partiel de l'année 2018, présente une baisse de la production des ordures ménagères résiduelles de l'ordre de 300 tonnes ainsi qu'une baisse du taux moyen de présentation (Janvier à fin octobre 2017 : 25,11 % / Janvier à fin Octobre 2018 : 21,66 %).



Or la prestation de collecte des ordures ménagères résiduelles est facturée sous la forme d'un forfait mensuel, calculé sur un tonnage annuel d'OMr de 5300 tonnes et un taux de présentation annuel moyen de 26% (éléments inscrits dans le DCE du marché).

Aussi, à la vue de la baisse du tonnage d'OMr, il a été négocié avec COVED une baisse du forfait de collecte des OMr afin de coller à la réalité.

La baisse négociée est de 45 000 € HT / an (coût départ marché), soit 3750 € HT / mois (coût départ marché).

Montant annuel du forfait de collecte Omr début de marché (en euros HT)	Montant annuel du forfait de collecte Omr début de marché avec avenant 1
764 226,49 €	719 226,49 €

Soit une baisse de 5,9% du forfait de collecte Omr (coût début marché).

La moins-value sera appliquée mensuellement à compter du 1 janvier 2019.

Toutes les clauses et conditions du marché initial non contraires aux dispositions du présent avenant restent valables

Montant de l'avenant : - 45 000 € HT/ an sur 4 ans soit – 180 000 €HT

% d'écart introduit par l'avenant sur le montant total du marché : -1.68%

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le 06/12/2018



ID : 090-200075133-20181129-05_29112018-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer cet avenant n°1 avec COVED et de l'autoriser à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le

06 Décembre 2018

09 Décembre 2018